

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 novembre 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nicole BOUILLLOT représentée par Josiane FOINKINOS - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Catherine CHAZEAU représentée par Marc LOPEZ - Alain CHOPIN représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Monique CORDIER - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Karim GHENDOUF représenté par Marc POGGIALE - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Dany LAMY représenté par Sandrine D'ANGIO - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Lisette NARDUCCI représentée par Georges GOMEZ - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Grégory PANAGAUDIS représenté par Claudette MOMPRIVE - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Sandra DALBIN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Yann FARINA - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Roland PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Jean-Louis TIXIER - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 001-365/18/CT

■ Définition des conditions de prise en charge par la Métropole des déchets de l'association Emmaüs pour la période d'octobre 2018 à septembre 2019

DTD 18/16666/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'association Emmaüs reçoit sur ses sites marseillais de la Pointe Rouge et de St Marcel des objets usagés issus des ménages. Les produits sont alors triés, réparés si nécessaire et pour une partie d'entre eux revendus. Par cette activité, l'association permet d'éviter que certains objets en fin de vie ne se retrouvent dans le circuit de collecte des déchets ménagers.

Aussi, jusqu'à maintenant, les textiles, cartons et articles ménagers qui n'étaient pas vendus étaient amenés sur les plateformes métropolitaines pour y être traités, la Métropole prenant en charge ce coût de traitement. En 2017, c'est 667 tonnes de déchets qui ont été pris en charge par la Métropole dans ce cadre.

Afin de s'inscrire dans les axes du schéma métropolitain de gestion des déchets approuvés par le Conseil de Métropole lors de sa séance du 19 octobre 2017, le territoire de Marseille Provence souhaite qu'Emmaüs Saint Marcel et Pointe Rouge s'associent à l'objectif commun d'une meilleure valorisation sur les produits récupérés et qui n'ont pas été vendus. Il s'agit de faire en sorte qu'à l'horizon 2022 aucun déchet issu de l'activité de l'association ne se retrouve dans le circuit de traitement des déchets ménagers et assimilés. Pour y parvenir et orienter les actions de valorisation à mettre en œuvre, des caractérisations des produits jetés seront régulièrement réalisées par la collectivité et un plan d'action devra alors être développé par l'association.

Pour la période d'octobre 2018 à septembre 2019, il est proposé de n'accueillir gratuitement sur les plateformes gérées par la Métropole que 600 tonnes. Par contre, tous les cartons, flux entièrement valorisable, continueront à être accueillis gratuitement dans la mesure où ils seront amenés sur les sites en lots homogènes.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil de Territoire Marseille Provence Métropole d'approuver les conditions de prise en charge par la Métropole des déchets de l'association Emmaüs pour la période d'octobre 2018 à septembre 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence DEA 018-2836/17/CM du 19 Octobre 2017 portant approbation des axes principaux du schéma métropolitain de gestion des déchets.

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il est nécessaire d'améliorer la valorisation des déchets issus de l'activité de l'association Emmaüs;
- Qu'il convient d'approuver les conditions de prise en charge par la Métropole des déchets de l'association Emmaüs pour la période d'octobre 2018 à septembre 2019.

DELIBERE

Article unique :

Est approuvée la prise en charge par la Métropole du traitement à titre gratuit des cartons apportés en lots homogènes et de 600 tonnes d'autres déchets de l'association Emmaüs sur les plateformes métropolitaines pour la période d'octobre 2018 à septembre 2019.

Cette proposition mise aux voix est adoptée .

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018